



Quelle possibilité pour recouvrement pensions alimentaires

Par **iisabelle**, le **03/02/2011** à **15:35**

Bonjour,rrnrnJe viens vers vous pour un complément d'information. Voilà, passée au tribunal en 2004, une pension de 200 euros à été décidé par le juge pour mon fils. rnRepassée en novembre 2010, à la demande du père, le juge à confirmer la décision de 2004. rnrnDepuis 2008, le père de mon fils ne donne la pension partiellement ou pas du tout, selon son bon vouloir. On m'a parlé du "paiement direct" pour récupéré sur les 6 derniers mois (et les 12 prochains). Mais on vient également de me dire qu'il était possible de récupéré la totalité des sommes dues, ce qui ne serait pas négligeable aux vues de mes finances actuelles. rnrnCette solution est-elle possible ? et si oui, quelles sont les demarches que je dois entreprendre ? Et surtout, combien cela va t'il me coûter ? (si c'est à sa charge, je préfère ;-)rnrnEn vous remerciantrnrniisabelle

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **21:46**

Vous devezrn- porter plainte pour abandon de famille, en LRAR, pour abandon de famillern- aller voir un huissier pour récupérer les arriérés sur 6 mois et les pensions à venir par paiement directrn- pour les arriérés de plus de 6 mois et de moins de 5 ans, il faut une autorisation du JEX pour faire une saisie-attribution

Par **iisabelle**, le **05/02/2011** à **08:27**

merci marion 2rnrnEst ce que l'on peut cumuler ces deux demandes ?